

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉPERCUSSION DE L'ÉCHANGE DE TERRAIN
SUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PAR
JEAN-MARIE BEAUPRÉ

JANVIER 2005

1. INTRODUCTION

Au cours des treize dernières, j'ai eu la possibilité de m'impliquer activement dans le milieu de Magog-Orford. Ainsi, en plus d'être directeur général du Canton d'Orford, au niveau bénévole, j'ai été entraîneur au hockey et au soccer, trésorier d'un tournoi de hockey, président de la Traversée Internationale du lac Memphrémagog, trésorier du club de triathlon Memphrémagog, directeur adjoint de la compétition de triathlon à Magog, président du Comité d'orientation du parc du Mont-Orford et dernièrement membre du conseil d'administration d'une association pour la protection du Lac Écluse. Ces différentes fonctions au sein de la communauté magogoise et oforoise m'ont permis de mieux connaître le milieu et ses composantes et en conséquence e pouvoir porter un jugement éclairé sur le débat de l'heure: l'échange de terrains entre Mont-Orford et le Ministère des ressources naturelles de la Faune et des parcs (MRNFP).

2. CONTEXTE

Depuis déjà 4 ans que le sujet de la relance de la station de ski du Mont-Orford fait les manchettes des différents journaux de la région. Tantôt pour expliciter la nature du projet, tantôt pour le défendre et souvent pour le démolir. Le présent débat ne faisant pas exception à la règle, il devient très souvent émotif et on oublie généralement de regarder l'ensemble de la problématique.

En premier lieu, il m'apparaît important d'avoir une bonne compréhension de la région avant de prendre position, ainsi l'analyse que je fais de la région est la suivante: Magog-Orford est une région merveilleuse sur le plan de l'environnement et nous offre une qualité de vie indéniable que je n'échangerais pas pour rien au monde. Ceci dit, cette région vit principalement de l'industrie touristique et il m'apparaît nécessaire d'insister sur ce fait dans le cadre de la présente réflexion.

À titre d'exemple, dans la municipalité du Canton d'Orford, l'industrie touristique représente près de 30 % des revenus de taxes foncières de la municipalité. Il va sans dire que lors des années difficiles au plan économique, cette industrie n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations financières, ce qui a des impacts majeurs sur les finances municipales. Depuis 1990, nous avons connu la faillite de l'Auberge Estrimont, du Manoir des Sables, de Chéribourg, et de Gestion Orford, gestionnaire de la station de ski et du golf du Mont-Orford. Lors de la faillite de cette dernière compagnie, les taxes municipales des trois dernières années étaient impayées, ce qui représentait une somme de près de 350 000 \$. Sur un budget, à ce moment de 3,2 M \$, un tel manque à gagner était dangereux pour la santé financière de la municipalité.

À la lecture de ces situations, force nous est de constater que l'industrie touristique, qui se porte relativement bien présentement, est d'une très grande fragilité aux soubresauts de l'économie. Une telle situation nous impose une réflexion bien particulière lorsqu'un projet semblable à celui du Mont-Orford nous est soumis. Cette réflexion doit évidemment tenir compte de différents facteurs qui entourent la vie en communauté.

En premier, lieu, il faut parler du contexte social. La région immédiate de Magog s'est d'abord développée autour de l'industrie du textile, qui comme vous le savez, connaît des moments forts difficiles présentement et personne ne sait ce qu'il adviendra de cette industrie au cours des prochaines années. Par la suite, la région s'est développée grâce à l'industrie touristique, qui comme je le disais précédemment requiert beaucoup de support compte tenu de sa fragilité légendaire face à l'économie. Puis par la suite, est venue l'industrie du caoutchouc, dans les dernières années. Celle-ci bien que florissante au départ connaît déjà des ratées importantes qui se sont soldées par de nombreuses mise à pied.

Une telle situation, n'est certes pas propice à l'émergence d'un tissus social fort et solidaire dans la région. Il m'apparaît donc important pour créer un tel tissus social, base de toute société digne de ce nom, d'assurer la viabilité économique de la région. En ce sens, le projet de Mont-Orford inc m'apparaît être une lueur d'espoir au bout du tunnel visant à assurer l'intégrité économique de la région. Je ne m'étendrai pas plus sur l'aspect économique du projet puisqu'il en sera question tout au long du présent mémoire.

En deuxième lieu, l'aspect environnemental m'apparaît primordial à analyser. Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement désire s'assurer de l'intégrité écologique et de la biodiversité au sein du parc. Il m'apparaît important, à ce stade ci, d'indiquer à la commission que les experts du ministère de l'environnement et les études réalisées dans le cadre du projet de Mont-Tremblant, indiquent que la biodiversité n'est nullement mise en péril par le projet de développement présenté par Mont-Orford. Au plus, tous s'accordent pour faire une mise en garde quant à la façon dont se dérouleront les travaux afin d'assurer la protection des milieux sensibles, entre autre le ruisseau Castle.

À ce niveau, le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) adopté par le Canton d'Orford en juin dernier m'apparaît répondre à cette mise en garde de façon très pointue. Celui-ci établit des critères très strictes en matière de protection de l'environnement. Mont-Orford inc devant se soumettre au PAE sans quoi aucun développement ne pourra être réalisé, nous avons là une garantie fort intéressante pour assurer la protection de notre environnement. De plus, selon ce que nous avons pu lire et entendre lors de la première partie des audiences, une entente contractuelle entre le MRNFP et Mont-Orford viendra ajouter un encadrement et des obligations me faisant dire que ce projet sera celui le plus encadré et le plus surveillé que la région ait connu.

Certes, certains environnementalistes, rétorqueront qu'il faut protéger le parc de la gourmandise d'un promoteur qui ne voit que les profits engendrés et ce au nom des générations futures qui ne pourront bénéficier du parc si nous autorisons le projet. Foutaise, que dis-je, fabulation de quelques fanatiques non pas de l'environnement en général, mais de **leur environnement personnel**. J'ai moi-même deux enfants qui pratiquent la planche à neige régulièrement au Mont-Orford et qui aimerait beaucoup demeurer dans cette merveilleuse région qu'est l'Estrie. À leur grand désarroi, présentement, ils ont beaucoup de difficulté à se trouver des emplois leur permettant de profiter de ce joyau qu'est le parc du Mont-Orford.

Comme la plupart des gens de ma génération, ces jeunes sont favorables à la préservation

du parc national du Mont-Orford, mais en même temps, ils souhaitent ardemment pouvoir s'établir en région, participer à l'économie régionale et au développement durable de la région, et non être obligés de s'expatrier pour, peut-être, revenir à l'occasion comme simple touristes si jamais cette industrie s'en sort indemne.

D'autres vous diront que ce parc doit conserver la vocation que le Dr Bowen lui a donné en 1938. Encore une fois, on vous citera des extraits d'un livre relatant l'histoire du parc. Bien entendu, on se gardera de tout écrire et surtout que dès 1939, le parc du Mont-Orford voyait naître la station de ski et le terrain de golf qui ont su évoluer en partenariat avec la présence d'un parc national.

D'autres soulèveront l'illégalité de l'échange en vous citant l'article 5 de la *Loi sur les Parcs*, qui stipule que "*les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange*". Encore une fois, on oubliera l'article 4 de la même loi qui lui stipule: "*Un parc peut être créé ou aboli par le gouvernement qui peut aussi en modifier les limites...*" dans la mesure où il suit la procédure prévue à la loi, ce qui a été fait lors des audiences de décembre 2002.

À la lecture de l'information que certains groupes véhiculent parmi la population, il m'apparaît important de faire une mise en garde à la commission. Une telle démagogie n'a pas sa place dans une société démocratique qui se respecte. Tout me porte à croire que les porte-étendards de cette position ne cherchent qu'à éloigner le développement au profit de leur quiétude personnelle. Personne n'a démontré qu'il existe des risques réels pour l'environnement. Au plus, on nous dit "*dans le doute abstient toi*". S'il eu fallu que nos ancêtres ne réalisent que ce dont ils avaient la certitude d'être à toute épreuve, je n'ose imaginer dans quelle société nous serions et quelle fermeture nous aurions sur le monde extérieur. De l'autre côté, j'estime que des efforts importants et sérieux ont été faits pour encadrer le projet et assurer des impacts minimaux sur l'environnement immédiat. Ainsi, d'un côté on brandit le spectre du méchant promoteur qui se fout de l'environnement dans la mesure où il engrange les bénéfices alors que de l'autre un travail sérieux a été déposé pour démontrer qu'il est possible de réaliser de tels projets dans le plus grand respect de l'environnement.

3. CONCLUSION

Après analyse des avantages et des inconvénients de la réalisation d'un tel projet, il m'apparaît que celui-ci est essentiel au sain développement de la région et que sans celui-ci, le secteur Magog-Orford est appelé à végéter et à se vider graduellement de sa population. Le projet proposé, que j'ai eu la chance d'analyser sous toutes ses coutures, m'apparaît la seule voie qui permettra à notre économie d'évoluer dans le respect de notre environnement, qui, il ne faut pas l'oublier, est également notre propre milieu de vie.

Au plan environnemental, je suis persuadé que la volonté est présente pour permettre un développement respectueux de l'environnement. Comment croire que le promoteur par ses engagements, le MRNFP par ses obligations contractuelles et la municipalité par ses obligations réglementaires, sont tous dans l'erreur et que ce projet ne fera que saborder notre

milieu de vie. Est-il possible que l'on se fasse confiance à nous-même et que tous nous regardions en avant quitte à modifier certains élément du projet et des normes d'encadrement pour réaliser un projet dont nos générations futures seront fières.

Je termine en vous disant qu'il n'y a pas de médailles assez mince pour qu'elle n'ait qu'un seul côté et à ce titre, vouloir l'intégrité écologique totale du parc au détriment de l'intégrité économique de la région m'apparaît irréaliste. Je demeure persuadé que l'un n'a pas préséance sur l'autre et qu'il s'agit d'un défi de taille et l'Estrie possède les connaissances et la volonté d'assurer sa survie dans un cadre de développement durable.

Jean-Marie Beaupré